

## *Prix « Land for Life » 2012*

### I. CONTEXTE

La fertilité des sols et la gestion des terres seront des enjeux clés au cours du 21<sup>e</sup> siècle. Ils doivent par conséquent bénéficier d'un niveau d'attention proportionnel à leur importance autant dans les médias qu'au sein des milieux décisionnels. Leur rôle économique, leur importance primordiale au regard des problèmes environnementaux majeurs auxquels nous faisons face aujourd'hui et la façon dont ils peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement international ne sont pas suffisamment reconnus.

Avec une population mondiale actuelle de 6,7 milliards de personnes, estimée à 8 milliards d'ici 2025 et 9 milliards d'ici 2050, les sols comptent parmi les ressources les plus précieuses de l'humanité. Ils constituent un support vital dont le rôle singulier consiste à nous assurer à tous une vie dans des sociétés saines, prospères et durables. Pourtant, des sols mal gérés ou inexploités peuvent aussi alimenter l'effondrement environnemental, économique et social.

La gestion durable des terres peut renforcer la fertilité des sols, régénérer les terres dégradées, produire de la nourriture pour tous, préserver l'équilibre climatique grâce à la séquestration des gaz à effet de serre, favoriser la biodiversité, ouvrir la voie aux énergies alternatives, réduire les migrations environnementales, minimiser la pénurie d'eau, préserver un grand nombre de ressources naturelles et contribuer au recul de la pauvreté. En revanche, la dégradation des terres est un véritable danger. Elle affecte déjà les conditions de vie de 2 milliards de personnes vivant dans les zones arides dans le monde entier. À mesure que la dégradation des terres s'étend au-delà des zones arides et devient un phénomène mondial, elle menace notre patrimoine commun ainsi que la stabilité politique et sociale à travers le monde.

Aujourd'hui, les zones arides constituent 41,3 % de la totalité des terres, nécessitant la prise immédiate de mesures drastiques aux niveaux local, régional et international. Recouvrant 6,5 millions de kilomètres carrés dans 55 pays, les zones arides, semi-arides et subhumides sèches abritent plus de 2 milliards de personnes, parmi lesquelles 644 millions vivent dans une situation de pauvreté extrême.<sup>1</sup> Bien qu'améliorer les sols à un endroit améliore la vie dans le reste du monde, agir dans les zones arides est un impératif international qui ne peut plus attendre. Les sols et la population sont déjà affectés et le reste du monde sera bientôt touché sous diverses formes : pénurie alimentaire, manque accru d'eau, aggravation des changements climatiques et migrations environnementales.

Les zones arides peuvent être une ressource formidable et exploitable si des pratiques appropriées de gestion durable des terres sont mises en place. L'aspect positif dans ce contexte alarmant est que chacun a le pouvoir d'agir, des particuliers et fermiers aux dirigeants politiques, entreprises, scientifiques et médias.

Le prix « Land for Life » a pour but de reconnaître les efforts de gestion durable des terres qui ont visiblement contribué au développement durable. Il fut inauguré le 17 octobre 2011 lors de la

dixième session de la Conférence des Parties de la CLD qui s'est tenue à Changwon, dans la province de Gyeongnam en République de Corée, et sera attribué chaque année. Cette distinction prestigieuse vise à exposer les actions novatrices réalisées dans le domaine de la gestion durable des terres et les résultats obtenus, d'encourager l'action positive et de sensibiliser le monde entier aux enjeux et aux solutions.

## II. RÉCOMPENSES

Le prix sera décerné aux candidats les plus remarquables (trois maximum) choisis au terme du processus de sélection. Les lauréats recevront :

- Une médaille
- Trois prix totalisant la somme maximale de 100 000 dollars US seront attribués pour l'année 2012. L'argent reçu devra être utilisé par les lauréats uniquement pour développer l'activité de gestion durable des terres pour laquelle ils ont été récompensés. Le jury décidera du montant de chaque prix. La décision du jury est définitive.
- Les frais de déplacement et d'hébergement pour assister à la cérémonie seront pris en charge.
- Les frais de déplacement et d'hébergement d'un membre de la famille seront pris en charge dans l'éventualité où le prix serait attribué à un mineur.
- Les entreprises recevront la distinction « Healthy Soils Gold Medal 2011 » qu'elles pourront afficher sur les produits appropriés et dans leurs communications.
- Une vidéo des lauréats et de leurs accomplissements sera réalisée. Elle sera accessible sur le site Web de la CNULD ainsi que sur les sites respectifs des partenaires du prix « Land for Life ».

## III. OBJECTIFS

Les objectifs du prix « Land for Life » sont les suivants :

- Offrir une reconnaissance à l'échelle mondiale aux personnes, équipes, communautés, institutions, entreprises, instituts universitaires et de recherche, administrations publiques et locales, décideurs, journalistes, médias, organisations non gouvernementales et organisations de la société civile dont les œuvres et initiatives ont contribué de façon significative et inédite au développement durable, notamment dans les zones arides grâce à la pratique de la gestion durable des terres.
- Souligner l'importance vitale de la gestion durable des terres en tant qu'opportunité et priorité de notre époque.
- Sensibiliser à la situation dans les zones arides et rassembler du soutien en matière de gestion durable des terres et d'amélioration des sols.
- Inciter la prise de mesures politiques en faveur de la gestion durable des terres et de

l'amélioration des sols.

- Encourager la coopération internationale en faveur de la gestion durable des terres, en particulier dans les zones arides.
- Faire évoluer la façon dont les zones arides sont perçues notamment en sensibilisant le public et les décideurs à travers le monde aux conséquences de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse sur la vie quotidienne dans ces régions, mais également en leur rappelant que les zones arides ne sont pas un obstacle mais une ressource pour tous, qu'elles ne sont pas un problème mais une opportunité et qu'elles font partie intégrante des solutions potentielles aux problèmes actuels les plus urgents.
- Inciter la prise d'initiatives proactives à tous les niveaux de la société en matière de gestion durable des terres dans les zones arides.
- Médiatiser la gestion durable des terres et les problèmes liés à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.
- Mettre en valeur le fait que la régénération et la préservation des sols, où qu'elles aient lieu, ont des retombées positives à l'échelle mondiale.

#### IV. CRITÈRES DE CANDIDATURE

Les personnes, équipes, communautés, institutions, entreprises, instituts universitaires et de recherche, administrations publiques et locales, décideurs, journalistes, médias, organisations non gouvernementales et organisations de la société civile sont autorisés à déposer leur candidature.

Le prix pourra être attribué pour récompenser des accomplissements remarquables dans les domaines suivants : pratiques de gestion durable des terres, direction politique, initiatives stratégiques, pratiques d'entreprise, actions de plaidoyer, diffusion d'informations ou, découvertes scientifiques.

Le prix récompensera les initiatives contribuant directement ou indirectement à la préservation et/ou à l'amélioration de la santé des sols et de leur capacité de rendement ou à la régénération des sols appauvris ou affectés par la sécheresse.

Dans le cadre de leurs initiatives, les lauréats auront prouvé qu'ils ont obtenu des résultats adaptables et reproductibles avec un impact environnemental, économique et social durable.

Le prix vise à récompenser les innovations favorisant la collaboration et le partenariat entre différents secteurs, le partage libre des connaissances et le renforcement des capacités, l'émancipation de groupes et communautés vulnérables et marginalisés, l'égalité entre les sexes, la diversité culturelle et l'inclusion sociale.

Les lauréats devront utiliser l'argent reçu pour développer leurs activités de gestion durable des terres.

Les candidats doivent avoir obtenu des résultats avérés dans au moins un des domaines suivants :

- Pratiques remarquables de gestion durable des terres ou mobilisation communautaire en faveur de la gestion durable des terres.
- Amélioration / régénération des sols donnant lieu à une santé et fertilité améliorées.

- Réduction / atténuation de la dégradation des terres ou des effets néfastes de la sécheresse dans les zones arides.
- Mise en place de mesures novatrices favorisant la gestion durable des terres, la régénération des sols et l'atténuation des effets de la sécheresse par l'amélioration des sols.
- Mise en place de mesures novatrices incitant les entreprises à une meilleure gestion durable des terres et/ou à une amélioration directe des sols.
- Coopération internationale pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans les zones arides.
- Pratiques d'entreprise remarquables dans les zones arides favorisant la gestion durable des terres et contribuant à la régénération et la préservation de la santé et de la fertilité des sols ainsi qu'aux moyens de subsistance de la population.
- Pratiques d'entreprise remarquables dans les zones arides contribuant à la réduction de la consommation énergétique ou des émissions de gaz à effet de serre lors de toute opération impliquant les terres/sols.
- Pratiques d'entreprise remarquables dans les zones arides contribuant à une amélioration de la teneur des sols en matière organique et renforçant ainsi la capacité des sols à jouer le rôle de puits de carbone.
- Initiatives de plaidoyer, de communication et d'information attirant l'attention des populations des zones arides et du reste du monde sur le rôle et l'importance de la qualité des sols et mettant en valeur la gestion durable des terres en tant qu'opportunité et priorité de notre époque.
- Initiatives de plaidoyer, de communication et d'information mettant en valeur le fait que la régénération et la protection des terres, où qu'elles aient lieu, ont des retombées positives à l'échelle mondiale.
- Initiatives de plaidoyer, de communication et d'information permettant de mieux comprendre la situation dans les zones arides et faisant prendre conscience au public et aux décideurs que les zones arides ne sont pas un obstacle mais une ressource pour tous, qu'elles ne sont pas un problème mais une opportunité et qu'elles font partie intégrante des solutions potentielles aux problèmes actuels les plus urgents.
- Activités éducatives visant à améliorer la compréhension et la connaissance des processus de désertification et de dégradation des terres dans les zones arides, de la sécheresse ainsi que des pratiques efficaces de gestion durable des terres.
- Découvertes ou innovations scientifiques contribuant à l'amélioration de la santé des sols et de la gestion des terres et engendrant des avantages biologiques, environnementaux, sociaux et économiques dans les zones arides et éventuellement dans d'autres régions du monde.
- Les membres de la famille des employés des partenaires et les membres du jury ne sont pas autorisés à déposer leur candidature.

## V. CRITÈRES DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Le jury examinera uniquement les candidatures soumises à l'aide du formulaire de candidature.

La date limite d'envoi des candidatures est le 29 février 2012. Les candidatures en ligne seront acceptées jusqu'à minuit dans le dernier fuseau horaire.

La proposition de candidature ne doit pas contenir plus de 300 mots. Elle doit résumer les accomplissements du candidat qui ont incité l'auteur de la candidature à le présenter. Les candidats peuvent déposer leur propre candidature à condition d'obtenir le soutien d'au moins deux institutions pouvant les recommander. Ces institutions ne doivent entretenir aucun rapport avec le candidat mais doivent cependant connaître ses activités. Ces institutions comprennent :

- Les bureaux et projets de l'ONU dans un pays donné
- Les banques de développement et les organisations intergouvernementales et régionales
- Les ministères / départements chargés de la coopération internationale dans les pays donateurs
- Les organisations et réseaux scientifiques partenaires de la CLD (voir liste [ici](#) <http://www.unccd.int/science/menu.php?newch=l2> et [ici](#) [http://www.unccd.int/science/docs/List%20STCs\\_080811.pdf](http://www.unccd.int/science/docs/List%20STCs_080811.pdf))
- Les ONG accréditées par la CLD à cette fin (voir liste [ici](#) <http://www.unccd.int/cso/accreditationDB/search.php>)
- Les autorités locales et régionales
- Les journalistes des médias établis et titulaires d'une carte de presse
- Les parties à la CLD <http://www.unccd.int/focalpoints/focalpoints.php>

Les candidats, qu'ils soumettent leur candidature eux-mêmes ou pour le compte d'une tierce partie, doivent expliquer leur motivation et présenter leur activité ainsi que les résultats obtenus. Il est important de justifier comment l'activité présentée remplit au moins l'un des critères énoncés au début de la section 4 du formulaire de candidature. L'exposé de la justification ne doit pas dépasser 3 000 mots.

Par ailleurs, il est primordial de préciser comment, s'il gagne, le candidat utilisera l'argent reçu afin de développer son activité de gestion durable des terres.

## VI. CRITÈRES DE SÉLECTION

Le processus de sélection prend en compte les éléments donnant un caractère remarquable à la candidature dans les domaines suivants :

- **Innovation** : la candidature constitue une nouvelle approche aux problèmes de dégradation des terres et/ou a mis au point de nouvelles solutions pratiques.
- **Impact** : la candidature a mis en place et développé des pratiques de gestion durable des

terres qui ont affecté de manière positive les terres, les sols et les moyens de subsistance des populations.

- **Inspiration** : la candidature incite chacun à observer et repenser ses propres actions et comportement.
- **Reproductibilité** : la candidature expose des pratiques de gestion durable des terres pouvant être reproduites par d'autres personnes ou organisations.

La liste ci-dessous présente des domaines dans lesquels les candidats peuvent démontrer leurs accomplissements :

- Préservation de la santé des sols et de leur fertilité / capacité de rendement
- Amélioration de la santé des sols et de la biodiversité soutenant leur capacité de rendement
- Régénération durable des sols appauvris
- Régénération des sols affectés par la sécheresse
- Atténuation des effets de la sécheresse par des initiatives de gestion durable des terres appropriées et/ou d'amélioration des sols
- Création de mesures incitatives en faveur de pratiques de gestion durable des terres et d'amélioration des sols et/ou contribuant à l'atténuation des effets de la sécheresse
- Direction politique (aux niveaux local, régional, national et international) en faveur de l'amélioration des sols
- Adoption de lois ayant un impact positif reconnu sur la remise en état des terres, l'atténuation des effets de la sécheresse et/ou le rétablissement de la santé des sols
- Prévention de la sécheresse par la gestion durable des terres et l'amélioration des sols
- Pratiques d'amélioration des sols réduisant la consommation énergétique et/ou les émissions de gaz à effet de serre
- Amélioration de la teneur des sols en matière organique afin de renforcer la capacité des sols à jouer le rôle de puits de carbone
- Mesures d'amélioration des sols en faveur des populations pauvres
- Partage des connaissances et renforcement des capacités en matière de sols et de gestion durable des terres
- Promotion du rôle des femmes dans l'amélioration des sols et l'obtention d'avantages sociaux, économiques et environnementaux
- Émancipation des femmes ayant, d'une part, conduit à une meilleure gestion durable des terres et/ou à l'amélioration des sols et d'autre part, ayant eu un impact positif sur la communauté et/ou l'environnement
- Découvertes scientifiques ayant contribué ou pouvant contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion durable des terres
- Découvertes scientifiques contribuant au renforcement de la capacité des sols à jouer le rôle de puits de carbone
- Activités de sensibilisation à la situation des sols, à l'impact de la gestion durable des

terres et/ou aux avantages pouvant découler de l'amélioration des sols

- Actions de plaidoyer à travers le monde en faveur de la gestion durable des terres dans les zones arides
- Activités éducatives visant à expliquer le problème de la sécheresse, les processus de désertification et de dégradation des terres dans les zones arides, ainsi que la gestion durable des terres et ses avantages
- Mobilisation communautaire en faveur de la gestion durable des terres et de l'amélioration des sols ayant produit des résultats sociaux, économiques et/ou environnementaux
- Mobilisation de la société civile dans le monde en faveur de la gestion durable des terres et de l'amélioration des sols ayant produit des résultats sociaux et/ou environnementaux

Les candidats sélectionnés pourront être contactés par les organisateurs afin de vérifier ou clarifier certains éléments de leur candidature.

## VII. CONDITIONS GÉNÉRALES

Le prix « Land for Life » peut être décerné à des personnes, équipes, institutions, entreprises, instituts de recherche, administrations publiques, dirigeants politiques, décideurs, journalistes, médias, organisations non gouvernementales et organisations de la société civile dont les œuvres et les initiatives ont contribué de façon significative et inédite à la gestion durable des terres ou à toute autre entité jugée digne par les organisateurs.

Aucune restriction de participation quant à la race, la nationalité, la religion, les opinions politiques ou la situation géographique ne sera appliquée.

Les candidatures doivent être soumises à l'aide du formulaire de candidature, de préférence en ligne. Les candidatures sur support papier seront également acceptées.

Toute candidature soumise par un candidat lui-même devra être appuyée par au moins deux personnes ou institutions remplissant les critères d'intermédiaires ou de garants (voir liste jointe). Ces personnes ou institutions devront ensuite expliquer les raisons de leur soutien à la candidature en question.

Les candidats peuvent déposer leur propre candidature à condition d'obtenir le soutien d'au moins deux institutions pouvant les recommander. Ces institutions ne doivent pas avoir participé directement aux activités de gestion durable des terres du candidat, ni entretenir un rapport avec le candidat. Elles doivent cependant connaître ses activités. Ces institutions comprennent :

- Les bureaux et projets de l'ONU dans un pays donné
- Les banques de développement et les organisations intergouvernementales et régionales
- Les ministères / départements chargés de la coopération internationale dans les pays donateurs
- Les organisations et réseaux scientifiques partenaires de la CLD voir liste

<http://www.unccd.int/science/menu.php?newch=12> et

[http://www.unccd.int/science/docs/List%20STCs\\_080811.pdf](http://www.unccd.int/science/docs/List%20STCs_080811.pdf)

- Les ONG accréditées par la CLD à cette fin voir liste :  
<http://www.unccd.int/cso/accreditationDB/search.php>
- Les autorités locales et régionales
- Les journalistes des médias établis et titulaires d'une carte de presse
- Les parties à la CLD <http://www.unccd.int/focalpoints/focalpoints.php>

Les candidatures électroniques devront être reçues le 29 février 2012 au plus tard, à minuit dans le dernier fuseau horaire. Les candidatures sur support papier devront être envoyées le 29 février 2012 au plus tard, avant minuit heure locale, le cachet de la poste faisant foi. Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de cette date. En cas de difficulté technique avec le formulaire de candidature en ligne, les candidatures envoyées par courrier électronique et respectant la structure de présentation des informations exigée seront acceptées.

Les candidats seront sélectionnés uniquement sur la base des informations contenues dans le formulaire de candidature et dans les candidatures soumises dans tout autre format accepté par les partenaires et donnant droit à candidature.

Les candidatures seront examinées puis sélectionnées dans un premier temps par les organisateurs pour être présentées au jury. Les organisateurs se réservent le droit d'effectuer une présélection régionale, d'obtenir des conseils et de choisir les membres du jury parmi les ressources qu'ils considèrent appropriées. La sélection des lauréats et toute décision prise au cours du processus de sélection demeurent à la discrétion du jury. Les décisions du jury sont définitives. La composition du jury sera rendue publique avant la tenue de la première séance.

Le jury se réserve le droit de partager un prix entre plusieurs personnes ou institutions s'il juge qu'elles méritent une reconnaissance égale pour les accomplissements que le jury souhaite récompenser. Les décisions du jury sont définitives.

Les frais de candidature sont à la charge du candidat ou de la tierce partie servant d'intermédiaire.

Les candidats sont responsables de leur propre assurance contre toutes les éventualités, quelle qu'en soit la cause, pouvant découler de leur participation au prix « Land for Life » ou de l'accomplissement d'une mission en rapport avec le prix « Land for Life ».

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables de dommages corporels, de la perte de biens ou de marchandises ni de tout autre accident.

Les organisateurs se réservent le droit de diffuser les candidatures reçues, des extraits ou des photographies à tout organisme qu'ils jugent approprié et/ou de les publier dans les publications respectives des partenaires du prix.

Les lauréats pourront être amenés à participer à des activités médiatiques et publicitaires.

Les membres de la famille des employés des partenaires et les membres du jury ne sont pas autorisés à déposer leur candidature.

Les récompenses non financières et les voyages ne peuvent en aucun cas être convertis en argent.

Ces conditions générales sont sujettes à modifications sans préavis.